

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le jeudi 10 décembre 2020, à 19 :30hrs. par visioconférence laquelle séance est enregistrée, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme. Danielle Charbonneau formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin Directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse Madame Danielle Charbonneau ouvre la séance à 19:30hrs.

Absente : Mme Valérie Lafond, conseillère

L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil.

7591-12-2020
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance extraordinaire du 10 décembre 2020.

7592-12-2020
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

7593-12-2020
Dépôt du projet du
règlement de
taxation 208-2020

Attendu que la municipalité a adopté à la séance du 2 novembre un avis de motion relatif à l'adoption du projet de règlement concernant l'adoption du règlement 208-2020 sur les taux de taxation 2021;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal constate le dépôt du projet de règlement 208-2020 relatif aux taux de taxation pour l'année 2021.

Mme. Valérie Lafond prend son siège à 19 :33hrs.

7594-12-2020
Adoption du
règlement 206-2020
Programme
triennal
d'immobilisations

Règlement 206-2020
Programme triennal d'immobilisations

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954.1 Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 2 novembre 2020;

ATTENDU qu'un dépôt du présent règlement a été déposé le 7 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Michel Lord, et résolu à l'unanimité qu'il soit ordonné et statué par le conseil municipal d'adopter le présent règlement à savoir :

1. Le programme triennal d'immobilisations, pour les années 2021, 2022 et 2023, se présente comme suit :
- 2.

	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
Pavage et accotements en pierre	2 kilomètres de chemin Continuité pour accotements	2 kilomètres de chemin Continuité pour accotements	2 kilomètres de chemin Continuité pour accotements
Immobilisation incendie	Achat d'un camion-citerne	Étude de faisabilité infrastructure	
	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>

Immobilisation usine des eaux usées	Achat de terrain pour future usine	Conception préliminaire d'une usine	Plans et devis Demande d'autorisation auprès du MELCC
Immobilisation rue de l'Église phase 2	Plans et devis Travaux		
Projets spéciaux branchement aqueduc Rang St-Louis	Rapport des études Consultation publique		
Coopérative alimentaire	Rapport d'étude de faisabilité Consultation publique		
Sentier Buetler Parcours Vita	Entente légale avec les propriétaires	Plan d'aménagement et positionnement des infrastructures	Travaux pour la réalisation d'un parcours Vita
Projets spéciaux réaménagement Parc des Copains	Phase 1	Phase 2	Phase 3
Escale Henryville Alo Richelieu	Préparation du site et inauguration	Bonification de l'offre selon la demande	Bonification de l'offre selon la demande
Cours d'eau Gariépy Branche 52	Rapport des études préliminaires	Travaux de déviation du débit de pointe de crue	

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Mme Danielle Charbonneau
Mairesse

Mme Sylvie Larose Asselin
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Période de questions

Aucune question n'a été reçue dans le courriel de la directrice générale.

**7595-12-2020
Levée de la séance**

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 :36hrs.

Danielle Charbonneau
Mairesse

Sylvie Larose Asselin
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

